

LE P'TIT CITOYEN

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

8

“Mais c’est pour rigoler !

Face à la parole ou au geste raciste qu’elle vient de commettre, une personne va très souvent penser s’excuser par une pirouette : ce n’est pas une insulte, c’est une blague. Eh bien, non !



Regardons de plus près. Qui sont les victimes de cette prétendue blague ? Ne sont-elles pas toujours les mêmes ? Penses-tu vraiment que ce soit amusant d’être toujours moqué ainsi ?

Ce nouveau numéro du P’tit citoyen propose de mieux comprendre ce qu’est le racisme, ce que sont les discriminations et pourquoi nous devons combattre ensemble ce fléau.

Fléau, car le racisme divise et il fait mal. La discrimination prive injustement des personnes de leurs droits. Les preuves existent ! et cela n’est pas acceptable.

Comme Lya, chacun, chacune de nous peut s’engager contre le racisme. Autour de soi mais aussi en connaissant les recours qui existent dans la société française pour le faire.

”

21 mars : journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale.

C’est bien sûr tous les jours que l’on lutte contre le racisme. Mais une journée internationale, c’est l’occasion de rendre hommage aux victimes, de mettre un coup de projecteur sur le phénomène, les progrès (ou pas) de l’action de l’Etat et des citoyens contre le racisme.

MARS

21

C'est quoi le racisme?

Le racisme oppose les êtres humains entre eux à cause de leur apparence physique (les soit disant « races »), de leur origine ou de leur appartenance (réelle ou supposée) à un peuple, une culture.

Il repose sur des préjugés (aussi appelés clichés) et des stéréotypes, c'est-à-dire des traits de caractère ou des qualités ou défauts qu'on attribue à toute une population.

Le racisme porte atteinte à la dignité des personnes, répand des idées fausses et peut provoquer le mépris et même la haine. Il sépare les êtres humains et les dresse les uns contre les autres.



Le racisme est une violence !

Cette violence peut s'exprimer partout : dans la vie de tous les jours, dans la presse, la télévision, les réseaux sociaux, les images ... Elle peut viser une personne en particulier ou tout un groupe.

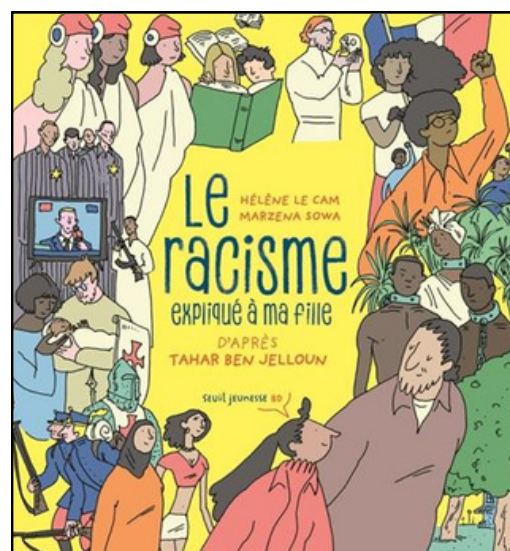
Cette violence peut être très visible, comme les insultes ou les agressions physiques. Elle peut entraîner des discriminations (voir page 6). Elle peut aussi se trouver dans des attitudes plus banales, des plaisanteries, des réflexions maladroites. Ce racisme « banal » devient aussi une violence pour ceux qui le subissent chaque jour. Il peut créer de la souffrance, du stress... ou de la révolte.

Dans notre pays, une partie de la population (environ un quart chez les plus jeunes) est exposée quotidiennement au racisme.

C'est interdit

En France, la loi interdit le racisme. C'est un délit. Mais peu de paroles ou d'actes racistes sont jugés. Les victimes n'ont pas confiance dans la police et la justice et les preuves ne sont pas toujours faciles à apporter.

Mais autour de toi, tu peux réagir !



« Le racisme est un comportement assez répandu, commun à toutes les sociétés, devenus, hélas !, banal dans certains pays parce qu'il arrive qu'on ne s'en rende pas compte. Il consiste à se méfier, et même à mépriser, des personnes ayant des caractéristiques physiques et culturelles différentes des nôtres. »

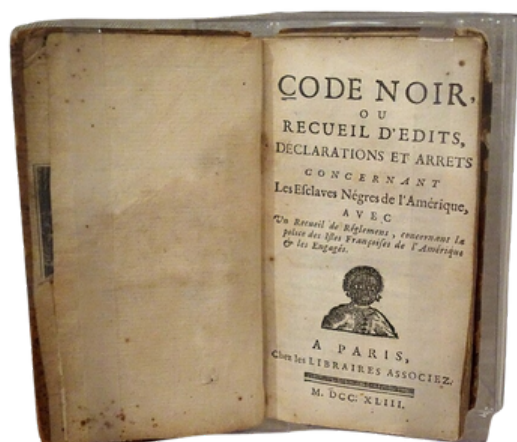
Tahar Ben Jelloun

Racisme d'État

Lorsque la Loi organise le racisme, on parle de racisme d'État. Les exemples sont malheureusement fréquents, dans l'histoire de notre pays et même actuellement dans de trop nombreux pays.

La rouelle

Au Moyen Âge, les Juifs ne peuvent pas posséder de terres, le travail manuel leur est interdit. Ils sont considérés comme des hommes à part de la société chrétienne. En France, de 1215 à 1370 neuf ordonnances royales obligent les Juifs à porter sur leurs vêtements un signe distinctif, une « rouelle » jaune. Il faudra attendre la Révolution de 1789 pour que les Juifs soient reconnus citoyens.



Source : un exemplaire de l'édition de 1743 du Code noir, actuellement conservé à La Nouvelle-Orléans (Historic New Orleans Collection).

L'esclavage, une histoire de France.

Sous le règne de Louis XIII, la déportation de prisonniers africains vers les colonies françaises et leur esclavage s'organisent. Le Code noir, publié en 1685 sous Louis XIV, inscrit la condition d'esclave dans la Loi. L'esclavage est aboli en 1848.

Aujourd'hui, les Rohingyas

En Birmanie, la constitution reconnaît la citoyenneté à 135 ethnies, les Rohingyas n'en font pas partie. Cette minorité musulmane dans un pays en majorité de culture bouddhiste est persécutée ; ses villages sont détruits par l'armée birmane. Apatrides, beaucoup tentent de quitter leur pays.



Rohingyas manifestant contre le rapatriement.
Photo : Jafor Islam (VOA), domaine public via Wikimedia Commons

En France, la Loi sanctionne le racisme

La loi française contre le racisme a été adoptée en 1972, et complétée depuis. Elle permet de sanctionner les personnes reconnues coupables de propos ou d'actes racistes. Les victimes peuvent ainsi obtenir réparation. Mais surtout, elle affirme que le peuple français souhaite vivre dans une société sans racisme.

Pourtant, il arrive que l'État français se rende coupable de racisme par exemple en pratiquant des contrôles discriminatoires. Quand ils sont pratiqués par les forces de l'ordre sur la voie publique on parle de « contrôles au faciès ». La lenteur de la Justice, les sanctions trop légères sont aussi des manques de l'État dans la lutte contre le racisme.

C'est arrivé à Lya !



Je m'appelle Lya , j'ai 15 ans et je suis en classe de seconde. Je suis une jeune femme métissée et je me suis engagée dans la lutte contre le racisme parce que ce sujet me concerne directement.

Depuis mon plus jeune âge, j'ai été confrontée à des remarques, des stéréotypes et des propos racistes, et encore aujourd'hui, il m'arrive d'en être victime. Ce qui m'a le plus marquée, c'est que **ces paroles sont souvent dites pour "rigoler", comme si c'était de l'humour**. Mais ce n'est pas parce qu'un propos est déguisé en blague qu'il devient acceptable.

Avec le temps, j'ai compris que le problème ne venait ni de la couleur de ma peau ni de la texture de mes cheveux. Le problème vient des préjugés, des idées haineuses et du sentiment de supériorité que certaines personnes pensent avoir sur les autres.

Aujourd'hui, je m'engage aussi pour toutes les personnes qui reçoivent des paroles blessantes ou dénigrantes sans raison et qui n'osent rien dire, par peur d'être rejetées encore plus ou d'être accusées de ne pas avoir d'humour.



Affiche MRAP

La lutte contre le racisme, c'est essentiel pour toi. Peux-tu nous dire pourquoi ?

La lutte contre le racisme est essentielle pour moi parce que beaucoup de personnes tiennent des propos sans mesurer leur gravité.

Certaines remarques sont répétées parce qu'elles ont été entendues à la télévision, sur les réseaux sociaux ou dans l'entourage, sans même comprendre que certains mots ou stéréotypes portent une histoire lourde de discrimination, de violence et de souffrance.

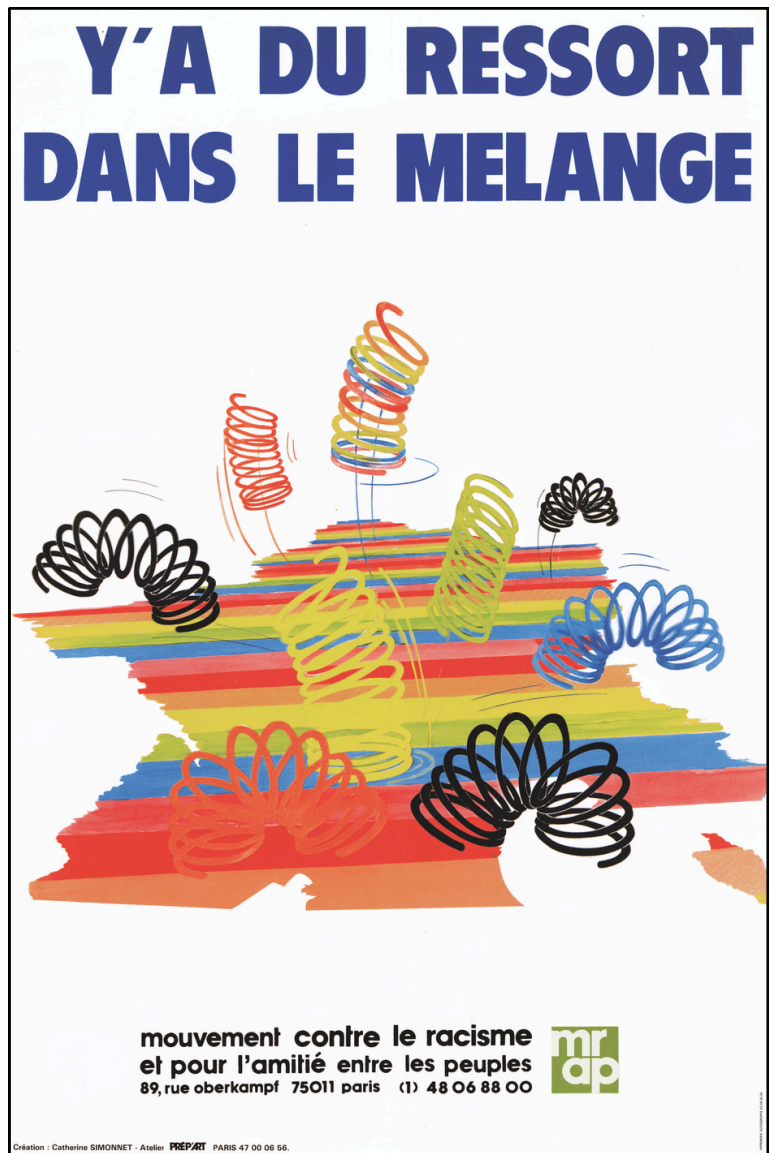
Pour moi, le racisme ne devrait jamais être banalisé. Ce n'est ni de l'humour ni une simple opinion. C'est une forme de violence qui peut blesser profondément, détruire la confiance en soi et lui donner l'impression qu'elle est inférieure ou qu'elle n'a pas sa place comme les autres dans la société.

Je pense que le racisme vient d'une ignorance, d'un manque d'ouverture d'esprit et d'une intolérance qui n'a pas sa place dans notre société. Et les personnes qui pensent être supérieures aux autres à cause de leur couleur de peau ou de leurs origines ont un vrai problème de valeurs et d'humanité et méritent d'être jugées pour cela. Personne n'est supérieur à quelqu'un d'autre pour quelque chose qu'il n'a pas choisi.

Quel message veux-tu adresser aux personnes moins sensibles que toi à ce sujet ?

Le message que j'aimerais faire passer, c'est que le racisme ne commence pas seulement par des actes graves. Il commence souvent par des blagues, des remarques ou des stéréotypes que l'on laisse passer ou sur lesquels on rigole.

Avant de parler ou de rire, il faut réfléchir à l'impact de ses paroles. Ce qui peut sembler anodin pour certains peut être humiliant ou blessant pour la personne concernée.



Affiche MRAP

Si la différence dérange ou devient un sujet de moquerie, alors le problème ne vient pas de la personne différente, mais des préjugés et des idées qu'on a appris sans les remettre en question.

La diversité n'est pas quelque chose à tolérer. Pour moi c'est ce qui fait avancer notre société. Aujourd'hui, chacun a une responsabilité : ne pas banaliser, ne pas laisser passer, et surtout faire preuve d'humanité et se mettre à la place des autres.

La discrimination, c'est le racisme ?

NON !

La discrimination est un **ACTE** : c'est lorsqu'une personne ou un groupe de personnes, ne sont pas traitées **de la même façon** que les autres alors qu'elles sont **dans des situations comparables**.

La discrimination est **illégale**, sauf pour des motifs justifiés (pour certaines professions par exemple).

La loi reconnaît 27 causes illégales de discrimination. Elles concernent tous les droits humains (par exemple l'âge ou le handicap). Seulement quelques unes de ces causes ont un rapport avec **le racisme** :

la soit disant « race », mais aussi l'origine, la nationalité, le nom, la religion ...

La discrimination peut s'exercer dans différents domaines :

L'emploi, le logement, les biens et les services, l'éducation et la formation, la santé.

AS-TU COMPRIS ? Y a-t-il discrimination ?

Deux automobilistes s'insultent : « pauvre poufiasse ! » et « espèce de Gitan ! » ?
Un agent immobilier a noté que le propriétaire ne veut qu'une « famille de chez nous » ?
La fiche de poste pour recruter un pilote de ligne précise : « doit parler anglais » ?
A la préfecture, un homme noir vient pour son permis de conduire, on l'oriente sur le bureau des étrangers ?

Que peut-on faire ?

Il faut d'abord en parler avec quelqu'un prêt à nous écouter et voir ce qui se passe et ce qu'on peut faire. Des associations comme le MRAP peuvent accompagner les victimes de discrimination.

Il existe un service public pour s'occuper des discriminations : le Défenseur des Droits, qui a des représentants partout en France.

Dans les cas graves, on peut même porter plainte.



Peut-on mesurer les discriminations ?

On lit ou on entend souvent des affirmations sur l'importance des discriminations et de leurs conséquences que sont les inégalités subies par certains groupes (les femmes, les noirs, les musulmans ...).

Pour bien lutter contre des injustices, on a besoin de chiffres pour mesurer leur ampleur.

Des chiffres il y en a beaucoup. Mais il faut savoir comment ils sont établis, ce sur quoi ils portent et comment sont définies les « populations » concernées. Pour parler de l'aggravation ou l'amélioration de la situation il faut vérifier que les méthodes de recueil des données sont identiques (ou du moins très proches) année après année.



Affiche MRAP. @Charb

Trois exemples.

Le premier, simple, est celui des inégalités de salaires subies par les femmes. La caractérisation du public concerné est claire ; les données sont publiques. On constate une amélioration : en 1960 le salaire moyen des hommes était de 60% supérieur à celui des femmes ; en 2020 cet écart est de 15%.

Le second, plus délicat, est celui des discriminations à l'embauche subies par les personnes au nom maghrébin. Là, pas possible de faire un recensement. On a alors recours à des « testings ». Ainsi, dans une enquête du CNRS en 2022, ont été envoyées 2600 candidatures à CV équivalents. 18% des candidats au nom maghrébin ont obtenu un entretien, contre 25% de ceux au nom à consonance française.

Le troisième est un résultat d'enquête : 22 % des hommes se disant perçus comme arabes déclarent avoir été contrôlés par la police plus de cinq fois au cours des cinq dernières années, soit 11 fois plus que les hommes perçus comme blancs, selon une étude de 2016 du Défenseur des droits. Les hommes noirs sont 13 % à indiquer avoir été contrôlés plus de cinq fois.

Pour en savoir plus :

<https://www.inegalités.fr>

Victime ou témoin d'insultes et de comportements racistes et /ou discriminatoires. Que faire ?

L'expression raciste n'est pas une opinion, c'est un délit ! Ne restez pas isolé. Parlez-en à un adulte de votre entourage. Ensemble, vous pourrez contacter :

- Le Défenseur des Droits, chargé de lutter contre les discriminations et de défendre les droits des personnes qui en sont victimes. Cette démarche peut être complétée par un dépôt de plainte.
- Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), association à l'origine de la loi qui punit les faits de diffamation et de provocation raciste.



appeler le **3928**
ou sur
www.antidiscriminations.fr



appeler le **01 53 38 99 99**
ou envoyer un mail à
accueil@mrp.fr

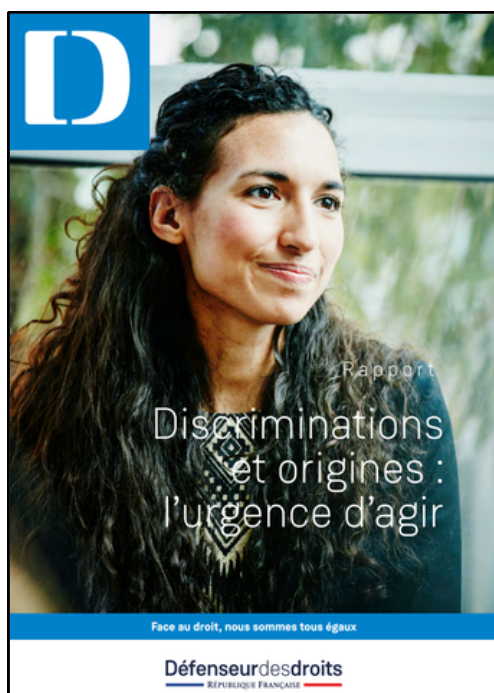
- En cas de violences numériques, contacter l'association e-Enfance
- Signaler les contenus illicites sur Internet au service PHAROS



appeler le **3018** ou
aller sur l'application



scanner
ce QR code



Essentiel pour porter plainte :

• Recueillir les témoignages

En tant que témoin, proposez à la victime de remplir l'attestation officielle (scanner le QR code).



scanner
ce QR code

• Recueillir les preuves

Relever les numéros de téléphone des témoins, photographier, enregistrer, conserver lettres, captures d'écran, etc.